



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

**Version 1.1
4 mars 2020**





ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020


AVIS IMPORTANT


Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Verslon initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Demier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	15
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux	15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	20
2.3. A des fins de visibilité	21

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Rachel PETREQUIN



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et Institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités de pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

pratiques professionnelles.

L'objectif de la Croix-Rouge à travers le programme Erasmus+, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler dans une approche d'altérité et d'interculturalité.

Fort du socle identitaire de la formation Croix-Rouge française qui s'appuie sur 3 idée-force, transversalité/ ouverture / innovation, la mobilité devient un axe de développement stratégique pour l'IRFSS Ile de France.

L'obtention de la charte Erasmus en 2012 a permis de proposer une offre complémentaire en matière de mobilité aux étudiants et au personnel, même si les résultats restent modestes sur la durée du programme.

Tout type d'échange avec des partenaires demande un travail en amont qui implique directement les équipes pédagogiques et se traduit par des mobilités de formation des salariés. Cette mobilité des personnels est portée et encouragée par l'IRFSS Ile de France car elle améliore la connaissance et l'échange sur les référentiels, les organisations pédagogiques des autres pays dans et hors Europe, l'étude des politiques de santé publiques, la participation à l'évaluation du travail accompli par les étudiants sur d'autres lieux de stage. Cela représente un véritable enjeu dans la mesure où notre Région est confrontée à l'arrivée de populations arrivant de tous les coins du monde : former des futurs professionnels déjà confrontés à des situations sortant du cadre habituel de soins.

La mobilité développe chez les étudiants l'adaptabilité au changement et c'est une réelle opportunité d'intégration dans la profession. Elle ouvre des perspectives vastes d'employabilité du fait de l'apport d'expériences culturelles et sociales mais aussi de la pratique linguistique.

La crise sanitaire mondiale actuelle, liée au Covid-19, nous renforce dans cette volonté de partager nos expériences et nos expertises dans le champ sanitaire et social avec des partenaires européens.

Chaque pays, chaque professionnel médico-social met en œuvre actuellement des pratiques, des réponses, des procédures, qui une fois partagées devraient leur permettre de répondre plus efficacement à une situation d'urgence. Elle nous oblige également à travailler à la mise en place de mobilités virtuelles, fondamentales tant pour les étudiants que pour les personnels.

L'expérience du recours massif à la formation à distance pendant la crise liée au Covid permet d'envisager de se former ou de former au sein d'une université étrangère sans se déplacer, ce qui ouvre des perspectives pour toucher davantage de publics, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette nouvelle charte, l'IRFSS Ile de France s'est rapproché d'autres instituts régionaux de La Croix-Rouge au sein desquels la dimension européenne et internationale est particulièrement ancrée et développée.

Nous actons la mise en place d'un « Bureau des Relations Internationales » au sein de l'IRFSS constitué des membres suivants :

- Le responsable des relations internationales
- Les directeurs des établissements en soins infirmiers
- Le responsable des ressources humaines
- Le responsable financier
- Le référent « e-learning »
- Le responsable qualité

Les travaux du bureau feront l'objet de points abordés en Comité de direction régional, permettant notamment de suivre l'atteinte des objectifs et la levée des freins.

Parmi les freins identifiés :

- La maîtrise de la langue : la présence du référent e-learning devra permettre de mettre les outils à disposition, de les réajuster pour permettre une bonne maîtrise linguistique avant le départ. Il aura également en charge la plateforme OLS et en particulier l'inscription des étudiants. La Région Ile de France, dont c'est une des priorités, pourra intervenir en complément sur cet axe.
- Les difficultés financières et sociales : le bureau pourra s'adjoindre la participation des représentants des associations étudiantes pour permettre un accompagnement de leurs pairs sur cet aspect

En développant des actions dans le cadre du programme Erasmus+, l'IRFSS Ile de France, comme l'ensemble de la filière formation de la Croix-Rouge française, s'engage dans la réalité du déploiement et de la modernisation des études supérieures des secteurs sanitaire et social en France et poursuit l'augmentation de la qualité et du niveau de ses enseignements.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

La dimension internationale à travers l'adhésion au programme Erasmus + est un axe stratégique qui nous permet d'adapter l'ensemble de nos formations aux évolutions des pratiques professionnelles et de mettre en place des coopérations durables avec des universités de pays en et hors Europe. Notre objectif est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler dans une approche d'altérité et d'interculturalité.

L'IRFSS Ile de France depuis l'obtention de la charte Erasmus en 2012 s'est positionné sur l'action clé 1 en développant la mobilité de ses étudiants et personnel, de façon très modeste. Ce bilan en demi-teinte nous a permis de faire une analyse des causes et de bâtir une stratégie basée sur une organisation nouvelle.

Pour les 7 prochaines années, notre ambition est de développer de façon quantitative la participation à : l'action clé 1 : « Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur » et à initier l'action clé 2 sur l'axe « Partenariats de coopération et échanges de pratiques ». Les formations et acteurs concernés sont relatifs aux formations en soins infirmiers.

Concernant l'action clé 1, nous souhaitons développer le réseau de partenaires et continuer à encourager la mobilité de personnels.

Nous avons par ailleurs décidé de développer deux nouveaux axes de travail :

- Le développement de la mobilité d'études de nos étudiants au sein d'universités européennes

A ce jour, la mobilité de stage pour nos étudiants en soins infirmiers a été privilégiée du fait d'une alternance en formation importante. Les expériences développées par d'autres IRFSS du réseau Croix-Rouge et d'autres expériences à l'international nous incitent à vouloir développer des mobilités d'études pour nos étudiants. Ces mobilités d'études, tout comme celles des stages seront accompagnées d'un renforcement linguistique. Cet objectif s'intègre parfaitement parmi ceux affichés par la Région Ile de France qui porte un effort financier particulier sur l'apprentissage des langues. La Région étant le principal financeur de l'IRFSS, cette convergence renforcera encore le partenariat, par des objectifs communs.

Nous accueillons des étudiants entrants en mobilité d'études depuis plusieurs années (sur d'autres types de formation) . Notre objectif est que, dès l'année universitaire 21/22, des étudiants sortants puissent en bénéficier, y compris dans le cadre de mobilités virtuelles ou mixtes.

- La mise en place de mobilités internationales de crédits

L'IRFSS Ile de France a développé une expérience relativement importante dans l'organisation de stages internationaux avec le réseau des sociétés sœurs de la Croix-Rouge et d'autres partenaires (environ 40 départs annuels) . Ces contacts pourraient servir de levier pour d'autres actions.

- Concernant l'action clé 2, nous souhaitons mettre en œuvre un véritable échange de pratiques

entre professionnels grâce à la mobilité. Cette démarche sert notre stratégie auprès de la Région Ile de France.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Les impacts : nous avons identifié quatre grandes catégories d'impacts liés à notre participation au programme Erasmus :

- L'attractivité de l'IRFSS Ile de France :

Les établissements de formation de la Croix-Rouge française en Ile de France ont besoin, du fait d'une forte densité de l'offre de formation en soins infirmiers, de se différencier. La dimension internationale de la Croix-Rouge attire des candidats ayant un projet de mobilité durant leur parcours. Le programme Erasmus apparaît comme une des réponses privilégiées à leur apporter.

Cette différenciation peut également concerner le personnel enseignant : en effet, nos établissements souffrent d'une certaine « concurrence » des autres structures, notamment publiques et d'un choix plus grand en matière d'évolution professionnelle. Aussi ce programme peut nous permettre d'attirer et de fidéliser nos formateurs qui pourront se voir proposer des parcours de mobilité, riches en découvertes et expériences novatrices. Erasmus sera l'occasion de valoriser nos salariés.

- L'amélioration de la pratique linguistique, enjeu prioritaire de la Région Ile de France

La mobilité étudiante et celle du personnel aura un impact significatif sur la maîtrise d'une langue étrangère : du fait de la préparation en amont et de la pratique linguistique sur place. Cette expérience sera valorisable dans le cadre de l'exercice professionnel, quel qu'il soit.

- L'amélioration de la qualité et la pertinence de nos enseignements

La participation au programme Erasmus, par le biais des mobilités de salariés ou d'étudiants, vient réinterroger nos pratiques professionnelles et nous permet d'innover. D'autre part, la démarche de certification engagée par l'IRFSS permet de réinterroger nos stratégies pédagogiques afin de garantir une qualité de nos programmes de formation. Ainsi, la certification réalisée chaque année et dont les résultats seront publiés sur notre site permettra aussi de garantir à nos partenaires une qualité de nos offres de formation à destination des participants à la mobilité.

- La mobilisation et l'enrichissement des représentations des participants (étudiants et salariés) et des équipes accueillant des stagiaires Erasmus

L'accès à la mobilité permet aux étudiants participants de construire leur identité professionnelle à travers une ouverture d'esprit, une plus grande autonomie, une adaptabilité, la connaissance de soi, l'acquisition de compétences interculturelles et linguistiques ainsi qu'une connaissance des systèmes de santé et des pratiques soignantes hors de nos frontières. L'accueil de personnes issues d'autres cultures permet lui aussi d'éveiller les curiosités, de susciter le besoin de connaissances sur les différents pays européens et leurs pratiques professionnelles, d'augmenter les seuils de tolérance et de concrétiser un sentiment d'appartenance européen.

Nos objectifs pour les sept ans à venir :

- Renforcer la mobilité de stage et développer la mobilité d'études chez nos étudiants et contribuer à leur progression linguistique
- Renforcer la mobilité de formateurs pour améliorer leur connaissance des référentiels d'autres pays
- Développer des projets de mobilités virtuelles ou mixtes
- Développer la mobilité entrante d'apprenants et de personnels

D'un point de vue quantitatif :

- permettre chaque année à minimum 4 étudiants de profiter d'une mobilité
- permettre à 2 personnels par an de participer à des mobilités
- travailler avec 1 partenaire européen sur le développement de la mobilité virtuelle

Les indicateurs retenus :

- nombre de candidats à l'entrée en formation
- nombre de mobilités prévues / réalisées, entrantes et sortantes : étudiants et salariés
- nombre d'accords bilatéraux signés
- nombre d'évènements sur la thématique « internationale » internes et externes
- rapports du participant Erasmus, qui nous renseignent par exemple sur les compétences développées et acquises par les participants
- enquêtes de satisfaction envoyées à tous les participants, pour avoir des éléments plus détaillés concernant les compétences propres aux domaines sanitaires et sociaux, le déroulement des mobilités, mais aussi l'accompagnement par notre IRFSS et comment nous pouvons l'améliorer. Enquêtes à destination des étudiants sortants et entrants
- enquêtes d'insertion professionnelle envoyées aux apprenants 3 mois, 6 mois et 1 an après la fin de leur formation
- niveau de maîtrise en langues étrangères chez nos étudiants et salariés

Une évaluation plus qualitative de cet impact sera réalisée à intervalle régulier par le biais d'entretiens et d'analyses de rapports réalisées par le Bureau des Relations Internationales.

L'ensemble des résultats obtenus grâce aux indicateurs seront portés à la connaissance du Comité de Direction. Ce suivi régulier nous permettra d'identifier nos points forts et points à améliorer, afin d'adapter à la hausse ou à la baisse nos objectifs de départ.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Acteur de l'Economie Sociale et Solidaire reconnu pour ses missions sociétales historiques, la CRF se positionne en 2019 en formalisant son engagement sociétal à travers 4 axes stratégiques :

- Placer l'humain au cœur de notre action
- Réduire notre empreinte environnementale
- Renforcer notre présence sur le territoire, promouvoir l'écocitoyenneté
- S'appuyer sur un modèle économique éthique, responsable et durable

Cette stratégie nationale est l'opportunité de renforcer une dynamique d'amélioration continue au sein de l'IRFSS Ile de France et plus particulièrement dans la mise en œuvre des principes fondamentaux du programme Erasmus+.

- Pour les étudiants :

Pour répondre au principe de transparence de l'information, les données relatives au programme Erasmus+ figurent sur le site web de l'IRFSS Ile de France et sa mise à jour est assurée par le Bureau des Relations internationales.

Une présentation du programme est faite à chaque entrée de promotions d'étudiants.

Les critères au départ en mobilité et les montants des bourses sont indiqués sur le site web et aussi via la plateforme LMS de l'IRFSS Ile de France.

- Pour les personnels :

Le protocole d'accueil des nouveaux arrivants intégrera les informations relatives au programme. Les entretiens annuels prévoient une rubrique « mobilité » qui pourra recenser les souhaits des personnels et faire l'objet d'un rappel du programme par la ligne managériale.

Afin de prendre en compte toutes les situations qui pourraient être un frein à la mobilité tant pour les étudiants que pour les personnels, l'IRFSS s'appuie sur différents relais.

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, l'IRFSS Ile de France s'est doté d'un référent handicap par site. La mission de ces salariés est d'animer et de mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation. Ces personnes seront le relai du Bureau des Relations Internationales pour accompagner les demandes de mobilités pour ce type de public.

D'une manière générale, de par sa composition, le Bureau des Relations Internationales est attentif aux publics les plus vulnérables. Diverses difficultés peuvent se présenter : financières ou matérielles, accès au numérique, situation personnelle et familiale, situation de handicap et devront être prises en compte dans l'accompagnement des personnes à la mobilité.

Le travail des associations étudiantes pour collecter des fonds sera facilité par la Croix-Rouge qui fera profiter de son image et sa présence sur le territoire.

Notre volonté est que le programme Erasmus+ soit accessible à toute personne qui souhaite et le Bureau des Relations Internationales a pour mission de s'en assurer.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Le Bureau des Relations Internationales de l'IRFSS Ile de France se chargera de mettre en œuvre et d'utiliser les différents outils de l'initiative carte étudiant européenne.

Il sera soutenu par le groupe de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus+ de chaque IRFSS en France. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire et le calendrier de déploiement ci-dessous fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail trimestrielles de ce groupe.

Dashboard :

A ce jour le Dashboard est ouvert, les différentes informations seront complétées afin qu'il soit opérationnel pour l'ouverture du prochain programme Erasmus+.

A partir de 2021, à travers le Dashboard, le Bureau des Relations Internationales fera signer les nouveaux accords interinstitutionnels. Un travail de recensement a déjà commencé afin d'identifier les partenariats à renouveler parmi les partenaires actuels. Les partenariats inactifs ne seront pas renouvelés.

A partir de 2022 les procédures de candidature et d'acceptation pour les étudiants entrants et sortants se feront automatiquement sur le Dashboard.

Le Bureau des Relations Internationales a travaillé avec les différents partenaires afin d'établir un système d'équivalence de notes pour chaque filière à travers le système des ECTS. Ce travail préalable permettra à partir de 2023, de rendre disponibles directement sur le Dashboard les relevés de notes et attestations de stages des étudiants.

Application mobile :

Le Bureau des Relations Internationales complétera toutes les informations requises dans le Dashboard afin qu'elles apparaissent dans l'application mobile pour les étudiants entrants et sortants. Il s'engage à faire la promotion de l'application mobile auprès des étudiants entrants et sortants. Une présentation de l'application sera faite pour les étudiants sortants en mettant l'accent sur la praticité de l'application (facilité pour trouver les informations utiles sur les établissements partenaires, la signature des contrats pédagogiques directement sur l'application, possibilité d'utiliser la version virtuelle de la carte étudiant européenne, etc.). Par ailleurs, en début d'année la personne référente de l'IRFSS présentera les opportunités de mobilité internationale à tous les étudiants, ce sera l'occasion de promouvoir l'application. Enfin, l'application sera mise en avant lors des Erasmus Days chaque année.

Le Bureau des Relations Internationales se chargera également de créer une « communauté d'accueil » pour les étudiants entrants, renouvelée tous les ans en

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

identifiant parmi les étudiants de l'IRFSS Ile de France des « tuteurs » dans chaque filière qui faciliteront l'intégration des entrants et pourront être un soutien sur le plan pédagogique. Les associations étudiantes de l'IRFSS Ile de France seront intégrées à cette communauté d'accueil afin notamment de présenter leurs projets aux étudiants entrants et de leur proposer d'y participer. Ces associations seront également incitées à faire la promotion de leurs différents événements et projets à travers l'application.

Carte étudiante européenne (ESC) :

Nos étudiants étant rattachés à Sorbonne Université, c'est cette structure qui leur délivre la carte étudiante. Le Bureau des Relations Internationales va engager un travail avec le service des relations internationales de cette université afin que les informations sur leur carte étudiante européenne, notamment l'ajout du QR code, renvoient sur les informations concernant l'IRFSS Ile de France. Les modifications techniques seront donc assurées par l'université.

Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien du groupe de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Il nous permettra de nous entraider, de réaliser les démarches ensemble. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire. Le calendrier de déploiement ci-dessus fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail de ce groupe.

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promovons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'inscrire notre établissement dans « *Erasmus without paper* ». Cette initiative est donc doublement importante puisqu'elle nous permettra de limiter davantage l'empreinte carbone du programme Erasmus dans notre IRFSS.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

La RSO : Responsabilité sociétale des organisations, fait partie des nouveaux axes stratégiques de la Croix-Rouge française au niveau national.

L'IRFSS Ile de France s'inscrit de fait dans cet axe au niveau régional, intégrant l'ensemble des parties prenantes de son environnement interne et externe.

Au niveau des dispositifs pédagogiques, l'ambition est d'améliorer l'attractivité de l'IRFSS de manière responsable et en lien avec les attentes des apprenants :

- Inscription du développement durable (présentation des éco-gestes...) dans les offres de formations certifiantes et diplômantes
- Intégration des notions de pratiques professionnelles responsables dans les modules de formation
- Déploiement de l'innovation pendant et après les cursus de formation : digital learning, modularisation

Des actions ont été identifiées pour chaque volet de la RSO :

Volet environnemental :

- Economiser les ressources comme le papier, l'eau
- Limiter la consommation d'énergie et sensibiliser les apprenants et les salariés aux éco-gestes pour éviter les gaspillages
- Utiliser des produits d'entretiens non nocifs pour l'environnement
- Trier recycler les déchets sur tous les établissements
- Inciter au covoiturage

Volet social :

- Favoriser la qualité de vie au travail. Egalité professionnelle homme / femme
- Diffuser la démarche de développement durable dans les formations
- Favoriser la coopération (mobiliser les apprenants autour d'évènements : bien manger, santé publique, développer les passerelles entre bénévoles et salariés)

Volet économique :

- Promouvoir une politique d'achats responsables et durables
- Privilégier les partenaires engagés dans une démarche RSE
- Viser la performance énergétique (isolation des bâtiments...)
- Mesurer l'impact des actions RSE et en organiser la communication.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

L'IRFSS Ile de France s'intègre dans un réseau large et diversifié d'acteurs économiques et sociaux qui lui permet de développer naturellement des actions citoyennes et de favoriser l'engagement de ses étudiants :

- La participation à des actions de "santé publique" auprès des établissements médico-sociaux, des centres d'hébergement d'urgence, des mairies pour le compte des centres sociaux et écoles maternelles via des actions de prévention et de sensibilisation à la santé : action "hôpital des nounours" en collaboration avec des associations bénévoles, promotion des actions de lutte contre le cancer du sein, de prévention buccodentaire auprès des jeunes enfants, etc...
- La participation à des actions citoyennes en concertation avec les bénévoles de la Croix-Rouge française : journées nationales, secourisme lors d'exercices de simulation de catastrophes naturelles, soutien aux plus vulnérables (SDF, migrants, personnes âgées, etc...)

Ces actions sont potentiellement à destination de tous les étudiants, sortants et entrants.

Nous considérons que le lien social est un enjeu majeur du parcours étudiant, au même titre que la lutte contre l'isolement et la précarité. Pour prévenir ces situations, nous mettons en place les actions suivantes :

- Le recours à des aides financières directes ou indirectes grâce au réseau de la Croix-Rouge et des bénévoles : par exemple l'accès au "panier de l'étudiant" pour des jeunes aux ressources modestes
- La mise à disposition d'espaces (bureaux, salles) et de moyens logistiques auprès des étudiants, notamment pour l'organisation d'événements permettant de collecter des fonds complémentaires pour financer leur projet de mobilité.
- Pour les étudiants entrants, à l'instar d'autres établissements de la filière :
 - un système de parrainage par des étudiants de l'Institut de formation
 - une sélection des lieux de stage avec des terrains « partenaires » et la présence d'un « pair »
- Pour les étudiants sortants, nous travaillons actuellement avec des réseaux d'entreprises du secteur médico - social (par exemple ORPEA) qui disposent de structures en Europe et nous ouvrent leurs terrains de stage

Avant la mobilité, il est demandé aux étudiants de l'IRFSS qui s'inscrivent dans ce projet de préparer un dossier documenté sur le pays visé et de le présenter à l'équipe référente : à minima un formateur et le référent du programme sur site.

Pendant cette mobilité, une information régulière est transmise par les étudiants et est relayée sur notre site internet et sur les réseaux sociaux de l'IRFSS qui s'enrichissent des photos et vidéos réalisées sur place.

Au retour et lors des différents événements organisés sur les établissements de la Croix-Rouge : journées portes ouvertes (et leurs différentes déclinaisons), un stand tenu par les étudiants partis à l'étranger met en avant les expériences vécues, tant du point de vue des pratiques liées à leur futur métier qu'aux spécificités culturelles des pays. Ces moments permettent aussi de véhiculer les premiers conseils aux futurs étudiants. Il en est de même lors des salons à destination des étudiants où ces derniers sont également présents et témoignent de leurs expériences.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Les formations en soins infirmiers de l'IRFSS Ile de France s'intègrent dans le champ de l'enseignement supérieur qui utilise le système d'ECTS

Pour les étudiants infirmiers, cette application du système ECTS s'effectue de facto, en référence à l'article 40 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier qui précise : « Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite "supplément au diplôme". Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque

le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre. »

Les crédits de cette formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC). Elle est placée sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

L'IRFSS Ile de France s'engage à reconnaître tous les crédits validés par les étudiants sortants et les étudiants entrants ont accès sur le site de l'IRFSS aux catalogues de cours de nos formations décrivant les programmes et les ECTS attribués à chaque enseignement ou stage.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

La Croix-Rouge française a mis en place un groupe de travail national, réunissant les référents Erasmus de tous les IRFSS, afin de soutenir et promouvoir le programme.

Le développement de la dimension internationale, notamment au travers du programme Erasmus fait partie des axes stratégiques de développement au sein de l'IRFSS Ile-de-France. Son ambition est d'augmenter le nombre de départ en mobilité de ses personnels et pour cela de mener des actions d'information et de sensibilisation régulières.

Ces mobilités sont indispensables pour améliorer la connaissance des politiques de santé et des pratiques de soins de nos partenaires permettant une qualité d'accompagnement tant des étudiants sortants qu'entrants.

Elles sont aussi l'occasion, en particulier pour les formateurs de valoriser leur expertise sur certaines thématiques auprès d'étudiants d'universités européennes. Elles permettent également par réciprocité d'accueillir des personnels entrants qui vont ainsi partager leur expertise à l'ensemble de nos étudiants et de l'équipe de l'IRFSS Ile de France.

La présence de la fonction " Ressources humaines" au sein du "Bureau des relations internationales" ainsi que l'inscription de ce point aux réunions de Comité de direction sont des facteurs permettant de lever les éventuels freins et soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité des formateurs.

Une attention particulière sera portée à l'amélioration du niveau linguistique des personnels et à un accompagnement individuel pour les membres de l'équipe qui rencontreraient des difficultés personnelles ou matérielles pour profiter de cette opportunité.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Toutes les informations relatives au programme Erasmus+ sont mise en avant sur le site internet de l'IRFSS Ile de France dans une page dédiée à la mobilité internationale : <https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale/Erasmus/> et le site National de la Croix-Rouge française relaie également les informations du programme.

Lors de chaque manifestation au sein de l'IRFSS et en particulier lors de Journées Portes Ouvertes ou de salons d'orientation qui drainent un public important, le programme est systématiquement présenté. En effet, ces futurs étudiants sont en général très intéressés par la dimension internationale présente dans de la filière formation de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, afin de donner plus de force et de visibilité aux Erasmus Days au sein de nos établissements, la filière formation de la Croix-Rouge a décidé de créer un événement commun pour la prochaine édition. Un travail de communication national soutiendra cette initiative.

Pour toutes ces actions nos étudiants sont très impliqués et particulièrement ceux qui ont pu bénéficier d'une expérience internationale.

Dans le cadre du programme 21/27, il nous paraît indispensable de renforcer notre communication et en particulier de donner à voir les mesures d'impacts que nous souhaitons réaliser. Les résultats de ces mesures d'impacts seront présentés sur notre site et relayés sur les réseaux sociaux.

La création d'un réseau d'alumni tant au sein de l'IRFSS qu'au niveau de la filière formation, dont certains seraient nos ambassadeurs Erasmus+ est actuellement à l'étude.

Dès 2020, le Bureau des Relations Internationales de l'IRFSS va travailler en concertation avec tous les autres instituts de formation du réseau Croix-Rouge à la mise en œuvre de ces nouvelles actions.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

L'IRFSS Ile de France est certifié ISO 9001, ISQ OPQF et Datadock. Cet engagement et les résultats d'audits indiquent que le personnel est régulièrement informé, formé et audité sur l'ensemble des process qui régissent la structure.

La charte sera intégrée à notre système documentaire et présentée à l'ensemble du personnel par la responsable qualité, appuyée dans sa mission par les directeurs d'établissements.

Ceci sera fait annuellement et à chaque mise à jour de la charte.

Par ailleurs, la charte est affichée dans nos établissements et hébergée sur notre site internet.

La communication au sein de l'IRFSS Ile-de-France s'organise autour de plusieurs

canaux :

Pour les personnels :

- Des réunions bimensuelles du Comité de direction au sein desquelles sont abordés l'ensemble des sujets traitant de l'activité de l'IRFSS. L'international et par conséquent, l'activité liée à ERASMUS fait partie des points qui seront régulièrement traités,
- Les réunions d'équipes pédagogiques organisées au sein des établissements (une à deux fois par mois). Elles sont animées par le directeur et/ou le responsable pédagogique et traitent de la vie étudiante. Ces réunions sont le canal privilégié pour promouvoir les activités Erasmus
- Une lettre d'information " IRFSS News " adressée à l'ensemble du personnel deux fois par an présente les activités menées dans le cadre du programme

Les éléments d'actualité seront fournis par le Bureau des Relations Internationales constitué au sein de l'IRFSS Ile-de-France.

Pour les étudiants :

- Une présentation du programme est systématiquement faite à l'occasion des rentrées universitaires
- Les questions relatives à l'international seront intégrées à l'ordre du jour des conseils de vie étudiante

Afin d'engager encore plus fortement tous les instituts de formation de la Croix-Rouge dans le programme et de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne il a été décidé que le colloque annuel de la filière formation qui se tiendra en mars prochain en Nouvelle-Aquitaine aura pour thème « Le Programme Erasmus+ et l'International ».

